



**Avenant à la Charte environnementale des paysages viticoles de Léognan  
entre  
Le Château Larrivet Haut-Brion et la commune de Léognan**

**Le 30 mai 2013 a été signée une Charte environnementale entre le Syndicat Viticole de Pessac-Léognan et la Commune de Léognan qui s'organise autour des engagements suivants :**

- . Le respect des identités territoriales et des savoir-faire des vigneronns,*
- . La connaissance des paysages viticoles et de leurs évolutions,*
- . La préservation des éléments remarquables du paysage et du patrimoine,*
- . La valorisation et la promotion des paysages viticoles,*
- . Le respect des réglementations,*
- . La priorité donnée à l'emploi local en garantissant un développement durable.*

Vu la situation géographique du groupe scolaire Jean Jaurès à proximité de vignes exploitées par le Domaine Larrivet Haut-Brion,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures à protéger le groupe scolaire Jean Jaurès,

Vu les engagements pris par la commune de Léognan pour assurer les activités scolaires et périscolaires en prenant en compte le risque de sécurité et de santé,

Vu le rapport établi par le Bureau Véritas relatif à l'étude phytosanitaire du site,

**Il est décidé :**

**Article 1**

De favoriser la préservation du groupe scolaire des embruns de pesticides générés par les pulvérisations effectuées sur les vignes adjacentes nécessitant les préconisations suivantes :

- Prendre note de la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) proposée par le château Larrivet Haut-Brion des deux parcelles jouxtant le groupe scolaire et le centre de loisirs. Un dispositif spécifique utilisant une rampe de traitement PELLENC

à jets portés - certification HVE niveau 2 - est mis en fonction pour un traitement phytosanitaire respectant l'environnement par le château Larrivet Haut-Brion.

- **Effectuer l'épandage sur les deux parcelles** jouxtant le groupe scolaire et le centre de loisirs du mois d'avril au mois d'août avant 7h30 ou après 19h00 ou le samedi.

## **Article 2**

**La commune de Léognan sera contactée au moment des traitements sur les parcelles alentours du groupe scolaire Jean Jaurès (au minimum la veille).**

Contact Mairie : Pascal DUBERNET, Service Education qui se chargera du lien avec les écoles concernées (tél. 06 52 52 46 80 ou 05 57 96 02 10)

## **Article 3**

La commune de Léognan et le Château Larrivet Haut-Brion favoriseront la mise en place de projets entre les écoles et le château dans le cadre du projet académique « *Environnement et Développement Durable* ». en concertation avec mesdames et messieurs les enseignants et parents d'élèves.

## **Article 4**

Toute modification pourra être apportée au présent avenant suite à des décisions ou arrêtés réglementaires pris dans le cadre de l'exploitation des parcelles viticoles.

**Philippe et Christine GERVOSON**  
Propriétaires du  
Château Larrivet Haut Brion



**Bernard FATH**  
Maire de Léognan  
Conseiller Général du canton de La Brède

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gervoson', is written over a large, stylized signature graphic.

Léognan, le 22 MAI 2014